

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DECEMBRE 2024

Le 05/12/2024

Le conseil d'administration de l'ADEME s'est réuni le 5 décembre 2024. A cette occasion, le budget initial pour 2025 de l'agence a été adopté, permettant notamment un maintien du fonds chaleur au même niveau qu'en 2024, à hauteur de 800 M€. Cet effort permettra de maintenir la dynamique de déploiement de la chaleur renouvelable dans les territoires, afin de faciliter la sortie des collectivités et des entreprises du gaz importé et du fioul. L'ADEME contribue à l'effort de redressement des finances publiques en diminuant fortement d'autres dispositifs d'intervention pour lesquels les modalités précises de mise en œuvre seront affinées en début d'année 2025. L'ADEME sera vigilante à la préservation de la dynamique territoriale, essentielle à la réussite de la transition écologique, tant dans ses choix de subventions que dans l'accompagnement des acteurs engagés notamment sur la sobriété et l'économie circulaire.

Ce budget initial qui permettra à l'établissement d'assurer la continuité de son activité dans les prochaines semaines, fera bien évidemment l'objet d'une révision en fonction de l'issue des discussions sur le projet de loi de finances et des orientations du futur gouvernement.

Pour Sylvain Waserman, président directeur général de l'ADEME, " *l'adoption de ce budget à l'unanimité des suffrages exprimés, malgré les arbitrages difficiles qu'il implique, est un message de confiance adressé à l'ensemble des femmes et des hommes qui au quotidien s'engagent au sein de l'ADEME pour la transition écologique*".

#### Vote du budget de l'ADEME pour l'année 2025

Depuis plus de 30 ans, l'ADEME accompagne technique et financièrement les acteurs qui s'engagent dans la transition écologique et énergétique (État, collectivités, entreprises, particuliers).

Le budget incitatif de l'ADEME pour 2025 prévoit un maintien du fonds chaleur au niveau de 800 M€, quasi identique à 2024, afin de poursuivre la dynamique de croissance de la production de chaleur renouvelable et de récupération, qui est l'un des leviers les plus efficaces pour la décarbonation de l'économie et l'indépendance énergétique du pays, en se substituant majoritairement à du gaz naturel importé, mais aussi au fioul et au charbon. Le grand nombre de projets éligibles à une aide du fonds chaleur conduira néanmoins l'ADEME à revoir certaines de ses

modalités d'aide à la baisse, notamment pour les extensions limitées de réseaux de chaleur ou les projets qui mobiliseraient de la biomasse en grande quantité.

Avec un **budget incitatif de l'ADEME fixé à 1 140 M€** en 2025, en recul de 230M€, le reste du budget de l'ADEME sera en repli en 2025, afin de contribuer au redressement des finances publiques. Ces baisses ne concernent pas les dispositifs gérés par l'ADEME en compte de tiers (notamment France 2030, fonds vert...).

## Huit nouveaux projets soutenus

Cette réunion du Conseil d'Administration a également permis de sélectionner huit nouveaux projets ambitieux pour la transition écologique.

### Focus sur deux projets de déploiement de l'hydrogène utilisé pour la mobilité en région :

- **Projet Armor Hydrogène**: L'écosystème Armor Hydrogène prévoit la mise en service d'un électrolyseur de 2 MW à Saint-Brieuc, qui alimentera 2 stations de distribution d'hydrogène : l'une à Saint-Brieuc, à proximité directe de l'électrolyseur et l'autre à Saint-Malo. L'écosystème permettra de desservir à la fois des usages de l'hydrogène pour de la mobilité intensive (bus et bennes à ordure ménagère) et des usages industriels. Ce projet va recevoir une aide de 7 457 139 € et permettra d'éviter 2 890 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.
- **Projet Grand-ParHY**: Déploiement de 34 poids-lourds hydrogène, neufs ou rétrofités, et de nouvelles infrastructures de production et de distribution d'hydrogène en région parisienne. Ce projet va recevoir une aide de 8 109 000 € et permettra d'éviter 2 378 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

## ADEME

155 bis, Avenue Pierre Brossolette  
92541 Montrouge Cedex



### L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)